



Guide de discussion sur les niveaux d'immigration, l'intégration et l'établissement 2017



Guide de discussion sur les niveaux d'immigration, l'intégration et l'établissement

Objectif

L'initiative nationale de l'année dernière visant à réinstaller des milliers de réfugiés syriens a mis en lumière le rôle que le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, les municipalités, les employeurs, les organismes d'aide à l'établissement et le public jouent pour soutenir l'intégration des nouveaux arrivants au Canada. Elle a également souligné l'importance de l'intégration pour l'établissement d'une société forte.

Le gouvernement du Canada souhaite faire participer les Canadiens aux questions de l'établissement et de l'intégration pour sa planification de la suite des choses. Forts de la tradition d'accueil du Canada, nous souhaitons établir une vision nationale qui orientera et inspirera la façon dont nous favorisons l'édification d'une société accueillante, où les nouveaux arrivants peuvent participer à tous les aspects de la vie au Canada et contribuer au succès du pays.

Nous aimerions en outre connaître l'avis de nos partenaires, des intervenants, des employeurs et des Canadiens sur notre plan des niveaux d'immigration, qui établit le nombre de résidents permanents que le Canada accueillera dans l'année à venir.

Vos points de vue et avis contribueront à façonner une vision nationale collective pour l'établissement et l'intégration, et faciliteront aussi la planification des niveaux d'immigration pour les années à venir.

Contexte : Le rôle de l'établissement et de l'intégration

Le Canada possède un modèle de migration gérée qui prévoit :

- l'établissement de niveaux d'immigration annuels et la sélection d'immigrants,
- le soutien à l'établissement dans les premières années après l'arrivée des immigrants,
- le soutien à l'obtention de la citoyenneté canadienne, et l'intégration à long terme.

L'objectif final est de permettre aux nouveaux arrivants de participer pleinement à la vie économique, sociale, politique et culturelle du Canada.

Lorsque nous parlons d'immigration, nous visons les résidents permanents. Il s'agit de personnes qui ont pris la décision d'immigrer de manière permanente au Canada, mais qui n'ont pas encore la citoyenneté canadienne.

Il existe quatre principales catégories de résident permanent :

- Regroupement familial;
- Immigration économique;
- Réfugiés;
- Catégories humanitaires et autres (qui comprennent les personnes admises pour des motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public).

Les résidents permanents peuvent ensuite demander la citoyenneté canadienne, et la plupart le font. Des gens de partout dans le monde viennent également temporairement au Canada pour y étudier ou y travailler, et plusieurs demandent ensuite la résidence permanente.

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* promulguée en 2002 constitue le cadre légal du programme d'immigration du Canada. Elle expose les principaux objectifs du gouvernement en matière d'immigration, notamment :

- favoriser le développement économique et la prospérité du Canada, et veiller à ce que toutes les régions puissent bénéficier des avantages découlant de l'immigration;
- réunir les familles;
- remplir les obligations juridiques du Canada sur le plan international en ce qui a trait aux réfugiés et aux personnes déplacées et affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent être réinstallées;
- protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Outre les principaux objectifs décrits ci-dessus, le gouvernement établit également des priorités en matière d'immigration chaque année.

L'établissement, chaque année, de niveaux d'immigration permet au gouvernement du Canada de gérer un système d'immigration complexe où interviennent de nombreux intéressés et partenaires. En ce qui concerne l'établissement et l'intégration, le plan des niveaux fournit aux organisations qui aident à établir et à intégrer les nouveaux arrivants des renseignements sur le nombre de nouveaux immigrants qu'ils peuvent s'attendre à recevoir dans les années à venir. Il leur permet de prévoir les besoins individuels qu'ils pourraient devoir soutenir, car les besoins des immigrants économiques peuvent être très différents de ceux des réfugiés. Le Canada est un chef de file mondial dans la gestion des mouvements migratoires, en partie grâce à cet exercice de gestion mené avec soin.

Le rôle de l'intégration dans le succès du Canada

La diversité a toujours été considérée comme l'un des points forts du Canada et contribue grandement à la prospérité économique et à la cohésion sociale qui définissent notre succès sur la scène internationale. En 2011, environ un cinquième de la population canadienne était composé d'immigrants, issus de plus de 200 origines ethniques.

L'immigration constitue une source importante de croissance de la population totale et de la population active, ce qui aidera le Canada à générer une meilleure stabilité économique à long terme. On s'attend à ce que, au courant des années 2020, le nombre de personnes quittant la main-d'œuvre (principalement à la suite de retraites) corresponde ou soit supérieur au nouvel apport de main-d'œuvre provenant du Canada. C'est alors que les immigrants représenteront l'intégralité de la hausse nette de la population active.

Tous les volets d'immigration permanente offrent des programmes d'établissement et d'intégration qui peuvent leur être profitables aux immigrants. Une intégration réussie permet d'éliminer les désagréments que peuvent subir les nouveaux arrivants et égalise les chances en donnant à tous les immigrants la possibilité de réussir.

Afin d'assurer la réussite de son programme d'immigration, le Canada vise à ce que les nouveaux arrivants et les citoyens participent pleinement à la société. Plus tôt les immigrants s'intègrent, plus tôt le Canada en bénéficie sur les plans économique et social.

L'intégration au Canada est une approche bidirectionnelle où tant les nouveaux arrivants que la société canadienne ont un rôle à jouer. D'une part, les immigrants récemment arrivés doivent s'approprier leur établissement et leur intégration. Ils doivent notamment accéder et contribuer au marché du travail canadien, puiser dans les soutiens et les ressources à leur disposition, établir des liens sociaux au sein de leurs communautés, prendre connaissance des lois canadiennes et les respecter.

D'autre part, le rôle de la société canadienne consiste à veiller à ce qu'il existe des lois et des politiques inclusives et des programmes habilitants pour favoriser l'inclusion de tous les résidents permanents et des citoyens. L'intégration, qui fait intervenir à la fois le nouvel arrivant et la société, permet également d'amenuiser les facteurs qui peuvent contribuer à la discrimination, l'aliénation et la radicalisation.

Le programme d'établissement

Le Programme d'établissement offre une gamme complète de services visant à répondre aux divers besoins des nouveaux arrivants, des immigrants économiques prêts à travailler jusqu'aux réfugiés qui font face à multiples obstacles à l'intégration. Ces services sont offerts dans le cadre de partenariats conclus avec plus de 500 organisations au Canada. Tous les résidents permanents, y compris les réfugiés, ont accès aux services d'établissement.

En 2017-2018, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) investira plus de 690 millions de dollars pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants partout au Canada, à l'exception du Québec. De cette somme, plus de 93 millions de dollars découlent de l'initiative visant les réfugiés syriens.

Les services d'établissement financés par le gouvernement fédéral visent à fournir ce qui suit aux nouveaux arrivants :

- **L'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées** : Cela comprend des séances d'information en classe sur des sujets comme les transports en commun, les déclarations de revenus et le système bancaire.
- **Les compétences linguistiques pour atteindre leurs objectifs d'intégration** : Les clients peuvent suivre des formations en classe et en ligne, et des cours de langue allant de l'alphabétisation aux compétences linguistiques avancées et spécifiques à l'emploi sont offerts.
- **Des services liés au marché du travail pour trouver et conserver un emploi correspondant à leurs études et leur expérience** : Cela comprend des compétences de base comme les techniques pour la rédaction de curriculum vitae et les entrevues, le mentorat, les programmes de jumelage pour présenter les nouveaux arrivants à des employeurs, et les programmes de transition.
- **Des mesures de soutien communautaire afin de créer des réseaux professionnels et personnels** : Ces programmes sont conçus pour rompre l'isolement social et peuvent inclure des cercles de conversation, du mentorat et du jumelage.

Des organisations offrent des services à plus de 4 000 endroits au Canada, autant dans les régions urbaines que rurales. En 2016-2017, plus de 401 000 clients uniques ont eu recours à au moins un service d'établissement. Les services sont offerts avant et après l'arrivée d'un nouvel arrivant au Canada. En plus des principaux emplacements des fournisseurs de services d'établissement, des services sont offerts dans les points d'entrée au Canada, les organismes communautaires, les espaces publics tels que les bibliothèques, en ligne et dans les écoles.

Nos partenaires de l'établissement et de l'intégration

Les programmes d'établissement représentent une responsabilité partagée, et les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent divers niveaux de service dans des secteurs d'activité similaires à ceux du gouvernement fédéral. Ils couvrent souvent des groupes de clients qui ne sont pas admissibles aux programmes fédéraux (p. ex. les étudiants étrangers et d'autres résidents temporaires).

IRCC travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour assurer la complémentarité des programmes. Par exemple, pour les programmes de formation linguistique, la formation a lieu dans les écoles (qui sont de compétence provinciale) ainsi que dans les emplacements de prestation de services. Les provinces et les territoires sont également responsables des services de santé et d'éducation essentiels qui sont utilisés par les nouveaux arrivants, lesquels affichent parfois des besoins spécifiques couverts par des éléments du Programme d'établissement, comme les travailleurs de l'établissement dans les écoles.

Les municipalités jouent également un rôle clé dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Elles gèrent un grand nombre des services essentiels sur lesquels comptent les nouveaux arrivants tous les jours, y compris le logement, les transports en commun, les services de garde, les loisirs, les installations culturelles et les services de bibliothèque. En outre, un certain nombre d'administrations municipales élaborent des stratégies pour attirer et retenir les nouveaux arrivants et des initiatives de financement pour répondre aux besoins des immigrants dans leurs communautés.

Environ un tiers des 68 partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) financés par IRCC sont conclus avec des administrations municipales. Les PLI favorisent le développement de partenariats dans les collectivités et la planification de celles-ci en fonction des besoins des nouveaux arrivants, de façon à soutenir leur établissement et leur intégration au Canada.

D'autres organisations gérées par les municipalités, comme les services de police et les centres de santé, doivent également adapter leurs services en vue de les rendre inclusifs et de répondre aux besoins particuliers des immigrants et des réfugiés. Tout cela est fait dans le contexte du lien privilégié qu'entretient le gouvernement fédéral avec les Autochtones du Canada.

Questions

Niveaux d'immigration

Après une période où les admissions annuelles ont été relativement stables à environ 250 000 personnes/année entre 2004 et 2014, le gouvernement du Canada a augmenté l'objectif à 300 000 en 2016 – soit le plus haut niveau d'admissions prévu depuis la Première Guerre mondiale. En général, les admissions dans la catégorie économique représentent de 55 à 65 % du nombre total d'admissions, alors que la catégorie du regroupement familial (de 25 à 30 %) et la catégorie des réfugiés (de 10 à 15 %) sont plus petites.

- [Répartition des admissions de résidents permanents par catégorie, 1980-2015](#)
- [Graphique illustrant les admissions de résidents permanents de 1860 à 2014](#)

Un certain nombre de facteurs sont pris en considération dans la planification des niveaux d'immigration, notamment :

- Les priorités du gouvernement en matière d'immigration et les objectifs énoncés dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- Les besoins économiques du pays;
- Les obligations juridiques du Canada sur le plan international en ce qui a trait aux réfugiés et la tradition de longue date du pays consistant à offrir sa protection aux personnes qui en ont besoin;
- La capacité d'IRCC et des ministères partenaires tels que l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC de contrôler et de traiter les demandes en temps opportun;
- La capacité des organisations de fournir des services d'établissement.

Le plan des niveaux d'immigration de 2017 a représenté une étape importante dans la planification de l'immigration, car il maintient le nombre élevé d'admissions de 2016 tout en établissant à 300 000 personnes le nouveau point de référence pour le nombre d'admissions de résidents permanents. Le plan de 2017 établit un juste équilibre entre les besoins économiques du Canada et ses engagements à réunir les familles et à offrir une protection aux personnes qui en ont besoin. Le plan des niveaux d'immigration pour 2017 peut être consulté [ici](#).

La question du niveau d'immigration approprié est étroitement liée à celle de la répartition (ou distribution) appropriée des résidents permanents dans les grandes catégories d'immigration. Tous les immigrants contribuent aux aspects économique, social et culturel du Canada, peu importe la catégorie au titre de laquelle ils ont fait leur demande. Néanmoins, la répartition doit refléter les principaux objectifs de l'immigration, ainsi que les priorités annuelles.

1. Combien de nouveaux arrivants le Canada devrait-il accueillir?
2. Avons-nous atteint un juste équilibre entre les catégories, volets ou programmes d'immigration? Dans la négative, quelles priorités devraient être à la base de la planification de l'immigration du Canada?

Établissement et intégration

Les questions posées dans le cadre de ces consultations se veulent larges et englobantes. Nous souhaitons évaluer, d'un point de vue général, des moyens d'adapter le Programme d'établissement et le rôle du gouvernement fédéral en matière d'intégration pour l'avenir. En fin de compte, la vision de l'établissement et de l'intégration au Canada doit correspondre à la vision globale du gouvernement pour le Canada.

1. Dans le cadre du Programme d'établissement actuel, qu'est-ce qui fonctionne bien? Quelle devrait être notre vision au chapitre de l'établissement et de l'intégration?
2. Que doit-on changer? Comment?
3. Que devrait être le rôle du gouvernement fédéral dans l'établissement et l'intégration par rapport à celui:
 - De nos partenaires?
 - Des provinces et des territoires?
 - Des municipalités?
 - Des employeurs?
 - De la société civile?
4. Comment pouvons-nous savoir si nous faisons une différence? Comment pouvons-nous nous améliorer à cet égard? Comment pouvons-nous dire si les objectifs en matière de formation linguistique sont atteints?